



---

## Décès du Père Lucien Boillard

---

Mgr Hervé GOSSELIN,  
les prêtres et les diacres du diocèse d'Angoulême  
vous font part, dans l'espérance de la Résurrection,  
du décès du **Père Lucien BOILARD**, dans sa 105e année.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 21 juillet, à 10h30, en l'église Saint-Arthémie de Blanzac.

---

**Le Père Lucien Boillard s'est éteint le lundi 14 juillet 2025 dans la soirée.**  
**Voici quelques dates et repères de sa vie ecclésiale :**

Le Père Lucien Boillard est né le 21 octobre 1920 et baptisé le 24 octobre à Brie-sous-Barbezieux ; confirmé le 1er mai 1930 à Deviat.

Après l'Ecole presbytérale à Angoulême (1931-1933) et le Petit Séminaire à Richemont (1933-1938), il entre au Grand Séminaire d'Angoulême (1938), où ses études sont interrompues par le S.T.O., de juillet 1943 à mai 1945 (Ilmenau, en Thuringe).

Ordonné diacre le 6 janvier 1946 et **prêtre le 14 juin 1946**, il est aussitôt nommé professeur à l'Ecole presbytérale à la rentrée de septembre 1946.

Nommé curé de **Saint-Bonnet**-Angeduc-Salles le 5 octobre 1947. Il devient curé-doyen de **Mansle** le 24 novembre 1963 avant de rejoindre le secteur de Blanzac pour les décennies suivantes.

Curé de **Blanzac** à partir du 1er juillet 1973 (parallèlement, il est aumônier « l'Aide au Prêtre » à partir de 1975) ; le secteur qu'il doit desservir s'élargit au fur et à mesure (Chadurie-Voulgézac en septembre 1979, Ladiville en octobre 1982, Bessac-Jurignac-Etriac en novembre 1986), avant d'être nommé curé de la « nouvelle paroisse » de Blanzac le 21 novembre 1993 ; le Père Boillard est également aumônier du collège-lycée de Blanzac de 1988 à 1996.

Retiré avec l'office d'aumônier dans la communauté des oblats des Thibaudières (Chadurie) en 1997, il rejoint ensuite la Maison de retraite et l'EHPAD des Doucets à Blanzac où il finit ses jours. Décédé le lundi 14 juillet 2025.

**Mgr Hervé Gosselin avait célébré avec le Père Lucien Boillard dans sa chambre, à l'occasion de ses 100 ans, le 21 octobre 2020.**